

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 7 décembre 2011

Délibération N°2011-12-04

Nombre de délégués : En exercice : 22 Délégués présents : 13 Suppléants : 1 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 5 Titulaires absents : 3 Votes exprimés : 14	L'an deux mille onze Le sept Décembre à dix-neuf heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Alain POYRAULT . Date de convocation et d'affichage : 29 novembre 2011
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET. Délégués suppléants : Monsieur Grégoire LAFEVERGES (suppléant Monsieur PILLOUX). DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Gilles PILLOUX (représenté par Monsieur LAFEVERGES), Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET. Délégués suppléants Monsieur Guy DEMOLIS, Monsieur Laurent FERAT, Madame Marie-Claude FOURNET. DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Aimé FAVRE, Madame Malika MORPAIN.	

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL

Le Président donne lecture à l'assemblée du calcul de l'indemnité de conseil qui peut être allouée au percepteur de Frangy, Mr PEYTIER, pour l'année 2011.

Les membres du Conseil Syndical procèdent au vote pour définir le pourcentage de la somme qui lui sera versé cette année.

Mr PEYTIER

Indemnité de conseil proposé :	100%
-Budget principal :	169.12 €
Indemnité votée (100%)	169.12 €
Total Brut	169.12 €

C.S.G/R.D.S/1%SOL.	14.8 €
<u>Somme nette à virer</u>	154.32 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

Le Président,
Alain POYRAULT

